



**Toute l'actualité syndicale accessible de votre bureau ou domicile sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr/B31/>**

### **Billet d'humeur...**



*Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017.*

*Ces vœux rituels prennent une dimension particulière cette année après les moments éprouvants et tristes que nous avons vécus collectivement l'année dernière et nous avons naturellement d'abord une pensée pour les victimes des odieux attentats terroristes.*

*Nous en profitons d'ailleurs pour saluer les forces de l'ordre qui, comme nous, assurent des missions régaliennes auxquelles nous sommes attachées car elles sont un des fondements de notre République.*

*Sur le plan social, nous n'oublions pas qu'avec la complicité de la CFDT que personne ne regrette à la DRESG, François Hollande et Manuel Valls ont effectué un passage en force final sur un projet de loi ultra minoritaire en dévoyant l'emploi de l'article 49-3. Et sommet du ridicule Manuel Valls qui était pour avant est désormais contre après !!! Comprendra qui peut !*

*Ce manque de respect restera d'ailleurs une des marques de fabrique de ce gouvernement qui n'aura fait preuve d'autoritarisme qu'à l'encontre des salariés et des fonctionnaires. Ainsi, le PPCR mis en œuvre contre l'avis des syndicats responsables et dont les syndicats signataires minoritaires semblent commencer à comprendre les effets pervers.*

*Groucho Marx disait que la politique, c'est l'art de chercher les problèmes, de les trouver, de les sous-évaluer et ensuite d'appliquer de manière inadéquate les mauvais remèdes. Excessif évidemment, mais pas en ce qui concerne nos dirigeants actuels qui auraient certainement été une source inépuisable d'inspiration pour un de nos fantaisistes favoris avec, pour n'évoquer que la DGFIP, ce cocktail fait d'improvisations, cette politique fiscale illisible, ces réformes bien technocratiques qu'on nous promet simplificatrices et qui, si elles étaient mises en œuvre, ne feraient que compliquer la vie de tout le monde*

*Comme le prélèvement à la source... Mélange hasardeux quand Diafoirus rencontre Kafka !  
Mais, revenons à vous. Alors que vous souhaitez pour cette année.*

*Et bien, nous vous souhaitons d'être heureux et nous vous dédions cette belle citation de John Lennon " Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serais grand. J'ai répondu : heureux. Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question. Je leur ai dit qu'ils n'avaient pas compris la vie"... Soyez heureux...*

### **Le Comité Technique Local du 10 janvier**

**Sur le boycott du Comité technique par Solidaires et la CGT le 10 janvier 2017.**

Force Ouvrière ne s'est pas associé à ce boycott qui, compte tenu des circonstances et notamment de la période (campagne de mutations), n'était pas dans l'intérêt des agents qui attendaient des réponses sur de nombreux sujets, et n'a eu pour conséquence que de décaler d'une semaine la tenue de cette instance importante. Ce boycott était d'autant plus malvenu que le Directeur avait eu la courtoisie de répondre à des agents lors d'une réunion informelle sur l'avenir de la DRESG, sujet qui devait naturellement être abordé dans le cadre du Comité technique.

### **Sur la diffusion de l'information**

Nous avons évoqué à plusieurs reprises le sujet de l'avenir de la DRESG et nous traitons ce sujet en relation avec nos représentants nationaux; C'est un sujet très important qui mérite d'être traité d'une manière raisonnable et nous ne souhaitons pas participer à des bruits de couloirs non avérés qui n'ont aucun effet positif.

*Il ne suffit pas de parler, encore faut-il le faire à bon escient!*

Nous souhaitons porter à la connaissance des agents des informations lorsque celles-ci sont avérées.



Par référence à Alfred Jarry qui était un précurseur dans le domaine du surréalisme. Il aura imposé un nouveau mot à la langue ubuesque, qui renvoie à l'univers singulier de son héros (la gidouille verte, le voiturin à phynances, le crochet à nobles, le bâton à physique, le petit balai qu'on ne saurait dire, etc.), et qui qualifie par extension un monde absurde, grotesque, dominé par la bureaucratie et le bon plaisir des tyranneaux à la fois odieux et ridicules.

Ce fut, par exemple, notre démarche lorsque nous vous avons informé que la DRESG était une Direction expérimentale pour le télétravail. L'information était vérifiée, et nous vous l'avons donc délivrée. Ainsi, nous avons pris la décision d'attendre le 10 janvier que le Directeur réponde, dans la mesure du possible, à nos questions sur l'avenir de la DRESG pour communiquer.

#### Nos questions et nos réponses

- le calendrier et le périmètre des missions
- l'organisation interne et la situation des agents

Nous travaillons dans les Services. Nous connaissons donc bien les sujets qui nous intéressent. Toutefois, de nombreux sujets demeurent encore imprécis et à l'étude, d'autant que le groupe de travail ne s'est pas réuni comme prévu le 9 janvier 2017. Raison de plus pour poser les bonnes questions, demander comme nous l'avons fait une communication officielle et apporter les réponses uniquement quand celles-ci sont avérées.

#### A ce jour, les réponses du Directeur sont:

La scission de la DRESG est actée au 2 septembre 2017.

Le contrôle fiscal externe ne devrait plus relever de la future Direction.

Les différents services demeureront à Noisy le Grand.

#### Autres sujets abordés :

Situation des emplois : 2 emplois sont supprimés à la mission Formation professionnelle (hors transferts BNEE et BNIPF)

Ponts naturels : 14 août 2017

Pérennisation de la cellule Exit Tax

Préfiguration du télétravail à la DRESG : le dispositif est expérimenté et concernera actuellement 12 agents.

**Nous tenons à votre disposition le dossier CTS si vous souhaitez avoir des précisions utiles**

Vos représentants FO vont intervenir sur le sujet de la sécurisation du passage piétons rue du Centre.



### C.E.T. : C'est le moment !

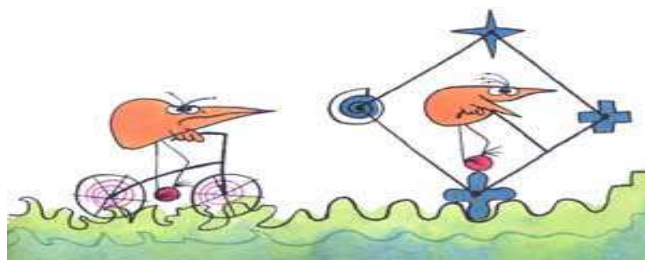
*Le CET est désormais un dispositif très souple et sans risque qui vous permet de ne pas perdre vos congés, donc plus intéressant que le report, même pour quelques jours.*

***ATTENTION** si votre CET dépasse 20 jours : Vous devez intervenir dans Agora pour exercer une des 3 options sinon l'option RAFP sera déclenchée automatiquement.*

*Retrouvez toutes les informations utiles sur le site FO DRESG*

#### Le prélèvement à la source...

#### Les raisons de notre désaccord



Force ouvrière est également, pour des raisons historiques et philosophiques, opposée au système de prélèvement à la source. Dès 1966, le ministre des finances Michel Debré avait lancé une étude et créé une commission présidée par Jacques Chirac, secrétaire d'État à l'économie et aux finances, afin de rendre des conclusions sur la possibilité d'un tel système. Les événements de mai 1968 ont mis un terme à cette étude puisque l'article 11 des accords de Grenelle prévoyait qu'il ne serait pas proposé d'assujettir les salariés au régime de la retenue à la source. Cette problématique est donc un « serpent de mer » qui ré émerge périodiquement au gré des événements politiques.

Pourquoi vouloir ainsi changer un système qui fonctionne bien ? Certains indicateurs sont le reflet de ce bon fonctionnement, comme le taux de recouvrement, le taux de dématérialisation du paiement de l'impôt sur le revenu, le nombre de contribuables mensualisés ou le nombre de contribuables qui paient à l'échéance. Ces bons indicateurs nous donnent l'impression que cette réforme n'est pas justifiée.

Elle ne simplifiera, en outre, pas le système. Les contribuables auront deux interlocuteurs contre un seul aujourd'hui, alors que la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique avait justement pour but de le placer face à un interlocuteur unique.

Cette réforme est également synonyme d'un risque réel pour les recettes de l'État.

Des défaillances similaires en matière d'impôt sur le revenu seraient, en ce sens, dommageables pour les recettes de l'État.

La contemporanéité de l'impôt ne sera pas non plus acquise pour tous les salariés. C'est notamment le cas pour ceux qui opteront pour le taux neutre d'imposition afin de ne pas porter à la connaissance de leurs employeurs certains aspects des situations de leurs foyers fiscaux. Ces salariés s'exposeront, *de facto*, à des régularisations postérieures en fonction de leurs taux réels d'imposition.

Un risque de déport existe également en matière de revendication salariale des employés. Ils seront, en effet, en mesure de constater l'impact effectif de la variation de leur salaire sur les sommes qu'ils percevront réellement en fin de mois. Si je ne partage pas spécialement les idées de Pierre Gattaz, je souscris ici à son analyse récente à ce sujet.

Un autre risque réel réside dans la désorganisation des services des finances publiques par le transfert de la charge de travail des services des impôts des particuliers (SIP) vers les services des impôts des entreprises (SIE). Lorsque des erreurs surviendront, c'est en premier lieu

vers ces services que s'orienteront les contribuables surpris du manque de simplicité du système.

Nous soulignons que cette réforme n'est pas celle qui était attendue par les français afin de rendre l'impôt sur le revenu plus juste, plus progressif et plus équitablement réparti. Le principe d'égalité devant l'impôt et le pacte républicain se trouvent au contraire mis à mal puisque les contribuables ne seront pas imposés de la même manière en fonction de la nature de leurs revenus.

Il s'agit pour nous, en dernier lieu, d'une privatisation rampante de la collecte de l'impôt vers des tiers non certifiés.

Affaire à suivre...

### **GROUPE DE TRAVAIL DU 23 JANVIER 2017**

*Josette Béziade et Eric Bitbol qui comme tous les élus FO travaillent dans les services, ont participé en qualité d'experts au Groupe de travail présidé par Bruno Parent avec nos élus nationaux et en présence de l'équipe de Direction de la DRESG.*

*Le projet actuel s'inscrit dans la durée. De nombreux sujets sont encore en cours d'expertise, d'arbitrage...et conforme à sa ligne de conduite, nous vous communiquons des informations avérées*

*FO DGFIP est favorable à cette évolution qui permettra une meilleure visibilité des missions respectives des deux pôles mais est naturellement attentif sur les sujets du calendrier, du périmètre des missions, des droits des agents et des moyens et de la recherche de la meilleure efficacité des Services*

#### Informations déjà diffusée par FO DRESG

*Scission de la DRESG le 2 septembre 2016 et maintien des services et des agents à Noisy le Grand*

*Départ de la mission de contrôle fiscal externe.*

*Ces informations ont toutes été confirmées par le Directeur Général.*

#### Informations nouvelles

*Les missions internationales de la DGFIP à la DRESG et dans les autres directions sont une priorité et le renforcement des compétences dans ce domaine de la future Direction des non –résidents s'inscrit dans cette logique. De nombreux sujets et des pistes de réflexion concernant les différents services sont donc en cours d'examen mais ne sont pas tranchés à ce jour.*

*Les missions Ressources Humaines demeurent actuellement inchangées.*

*Brigade contrôle fiscal externe : les emplois resteront à la nouvelle Direction, l'attention du Directeur général est attirée sur la situation des agents et sur les missions.*

*Mutations : les agents mutés arriveront à la DRESG le 1<sup>er</sup> septembre et seront affectés sur l'une ou l'autre des deux Directions. Par ailleurs, il n'y aura aucune mutation forcée.*

*Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure que nous disposerons d'informations.*

#### JORF n°0299 du 24 décembre 2016 Décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques...

*Par décret du Président de la République en date du 22 décembre 2016...Mme Agnès ARCIER, administratrice générale des finances publiques de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, affectée dans le département du Val-d'Oise, est nommée directrice, chargée de la direction des résidents à l'étranger et des services généraux.*

Emploi à domicile : le crédit d'impôt pour tous L'emploi d'un salarié à domicile ouvre droit à un crédit d'impôt. Mais actuellement seuls les actifs pouvaient en bénéficier. Pour les ménages inactifs, et notamment les retraités, l'avantage fiscal prenait la forme d'une réduction d'impôt. Les inactifs pas ou faiblement imposés ne bénéficiaient pas de l'intégralité de l'avantage fiscal. En 2017, le crédit d'impôt est étendu à l'ensemble des ménages.

Santé : tiers payant obligatoire pour certains assurés

À partir du 1er janvier 2017, les médecins et autres professionnels de santé doivent appliquer le payant partiel (pour la part des dépenses prises en charge par l'Assurance maladie) aux patients couverts à 100 % par l'Assurance maladie : les personnes atteintes d'une affection de longue durée et les femmes enceintes bénéficiaires de l'assurance maternité. Ces personnes pouvaient déjà bénéficier du tiers payant, depuis le 1er juillet 2016, si le professionnel de santé souhaitait l'appliquer. Cette possibilité devient une obligation. Le tiers payant sera progressivement généralisé. En 2017, les professionnels de santé pourront appliquer le tiers payant à tous les assurés, celui-ci ne devenant obligatoire pour tous qu'à la fin de 2017.

D'autres hausses de prix...

◆ Le prix du timbre augmente au 1er janvier 2017. Le timbre pour une lettre prioritaire passe de 0,80 € à 0,85 € et celui d'une lettre verte passe de 0,70 € à 0,73 €.

◆ La taxe sur les carburants augmente de +0,01 €/litre pour le gazole. En revanche, elle diminue de -0,01 €/litre pour l'essence.

◆ Les tarifs réglementés du gaz naturel augmentent de l'ordre de 5 % pour les abonnés d'Engie (ex-GDF).

**L'actualité de la consommation sur le site : <http://www.afoc93.fr/>**



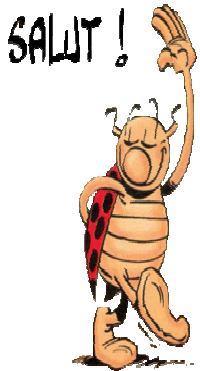
*"Adieu Monsieur le Directeur, on ne vous oubliera jamais"*

*Nous nous souvenons tous de cette chanson mélancolique d'Hugues Aufray.*

*Alors, nous avons passé l'âge de verser notre petite larme mais nous avons encore l'âge de saluer un Directeur avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord ce qui ne surprendra personne, mais que nous respectons et apprécions pour son vrai sens du dialogue social, pour nous avoir toujours entendu et écouté avec attention et nous le remercions pour avoir d'ailleurs pris en compte plusieurs de nos demandes, et pour son action réelle pour renforcer les moyens de notre Direction.*

*Et, pour les anciens agents de l'ACIP, nous soulignons que le transfert à la DRESG a été effectué dans le respect des engagements pris par Monsieur Hardoin sur le périmètre, les missions, le calendrier et la situation des agents. Ca explique aussi notre volonté d'un dialogue responsable.*

*Au nom de FO DRESG, nous souhaitons une belle retraite à Monsieur Hardoin.*



## **Les vœux du Général...**



De Gaulle et 1968 : En cette fin d'année 67, le Général de Gaulle présente ses vœux sur un ton optimiste mais prudent. " Que sera 1968? L'avenir n'appartient pas aux hommes, et je ne le prédis pas ", dit le général, qui envisage l'année " avec confiance ". Et affirme même que grâce aux institutions, "on ne voit donc pas comment on pourrait être paralysé par des crises."

Cependant, il reste prudent: " je ne doute pas que de multiples griefs, regrets, critiques, auront de quoi s'alimenter. Les vers de Verlaine, "Mon dieu, mon dieu, la vie est là simple et tranquille", peuvent évoquer une paisible demeure, et non pas un grand peuple en marche ". L'année suivante, De Gaulle a fait part d'une sorte de lassitude, évoquant " un cœur qui depuis longtemps n'épargne pas les soucis au sujet du sort de la France ". Concernant Mai-68, il fustige " l'attrait morbide de l'abyme" et se félicite du retour du "bon sens" symbolisé par le raz-de-marée gaulliste aux législatives.

En 1969, il démissionnera suite à l'échec du référendum sur la réforme du sénat et la régionalisation.